

Indice des prix à la consommation des ménages

Pas de publication de l'indice des prix du mois de juillet en Guyane

Le contexte de crise sanitaire ne permet pas à l'Insee de publier un indice d'ensemble des prix à la consommation en Guyane pour le mois de juillet. En effet, la collecte des prix sur le terrain pour l'ensemble du territoire français a été suspendue depuis le 16 mars 2020. Cette mesure a été prise pour protéger les enquêteurs qui effectuent les relevés sur le terrain, mais également les consommateurs et les commerçants concernés. L'indice d'ensemble France entière a pu être publié, grâce à un large recours aux données de caisse et aux relevés de prix par internet. Si les prix relevés par des enquêteurs dans les magasins ne sont qu'une source d'information parmi d'autres pour construire l'IPC, en Guyane, ils en constituent la source principale. Ainsi, le nombre d'observations pour certains regroupements de produits, tel l'alimentaire ou l'habillement, ne permet pas de construire un indice fiable sur le territoire guyanais. Pour autant, l'indice de certains regroupements, pour lesquels le nombre d'observations manquantes est faible, sera mis en ligne sur le site de l'Insee.

L'Insee publie tous les mois un indice des prix à la consommation (IPC) pour la Guyane. L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages en Guyane. Cet indicateur s'appuie sur un nombre important de prix relevés sur le terrain par les enquêteurs de l'Insee, ainsi que sur un certain nombre de tarifs et prix collectés en bureau, sur internet en particulier. L'IPC est en général publié à la fin du mois pour le mois précédent.

Contact presse Insee Guyane
communication-guyane@insee.fr

Contact presse Insee Guyane
communication-guyane@insee.fr
www.insee.fr